

**La Cour des comptes**

**Le Président**

**Appels à Manifestation d'Intérêts**  
**Réponses aux questions posées par les soumissionnaires**

Dans le cadre des Appels à Manifestation d'Intérêts (AMI) lancés par la Cour des comptes de l'UEMOA, plusieurs cabinets et consultants ont soulevé des préoccupations ou questions d'éclaircissements. La Cour des comptes apporte les éléments de réponse ci-après aux questions posées.

Ces éléments de réponse s'appliquent à tous les AMI concernés, et seront publiés sur le site de la Commission de l'UEMOA : <https://www.uemoa.int/> Rubrique : OPPORTUNITES / MANIFESTATION D'INTERET

| Ordre | Préoccupations/questions  | Réponses  |
|-------|---|---|
| 1     | Plusieurs soumissionnaires ont souhaité disposer des Termes de référence des activités. | Il n'est pas prévu que les termes de référence des activités soient mis à la disposition des soumissionnaires à cette étape. Les cabinets ou consultants intéressés devront manifester leur intérêt sur la base des informations disponibles dans les AMI téléchargeables sur le site web de la Commission. Les Tdr des activités seront transmis aux candidats retenus sur la liste restreinte dans le cadre de la demande de proposition.   |
| 2     | Est-il possible de soumissionner en tant que groupement de cabinets ou de consultants ? | Oui. Il est permis aux candidats qui le souhaitent de se mettre en groupement.<br>Au moins le Chef de fil du groupement doit être inscrit dans l'Ordre des Experts comptables de l'un des Etats membres de l'UEMOA pour les AMI concernés par ce critère.   |
| 3     | Capacité économique et financière   | <b>Au lieu de :</b> « jouir d'une stabilité financière suffisante pour mener à bien les prestations proposées. A justifier par un document bancaire indiquant que le ratio de liquidité générale (actif à court terme par rapport au passif à court terme) est d'au moins 1 pour le dernier exercice clos » ;<br><b>Lire :</b> « jouir d'une stabilité financière suffisante pour mener à bien les prestations proposées. Le ratio de liquidité générale (Actif à court terme par rapport au passif à court terme) est d'au moins 1 pour le dernier exercice clos ». A justifier par tout document à la disposition du soumissionnaire (bilan, Tableau de calcul du ratio, extrait bancaire) pouvant permettre d'apprécier ce ratio ; |
| 4     | Candidats ressortissants de la zone UEMOA   | Ce critère sera considéré comme un atout et donc non éliminatoire   |
| 5     | AMI N°<br>04/2025/SG/DAVC/PCC/UEMOA   | <b>Paragraphe 4.2 lire :</b> L'enveloppe contenant la manifestation d'intérêt devra être scellée et portée  |

| Ordre    | Préoccupations/questions                            | Réponses  |
|----------|---|---|
|          |   | visiblement la mention : « AMI n°04 : manifestation d'intérêts pour le recrutement d'un cabinet d'études en vue de l'audit de la comptabilité des immobilisations corporelles des Organes de l'UEMOA au 31 décembre 2025 » ;  |
| <b>6</b> | Modalité de soumission des manifestations d'intérêt | <p>4.1. Les manifestations d'intérêts en langue française, sous format papier A4, et fournies en un original et deux (2) copies peuvent être envoyées par la poste, ou déposées au Secrétariat de la Cour des comptes de l'UEMOA, sis à Place du Mémorial aux Héros Nationaux, Ouaga 2000, 01 BP 1790, Ouagadougou (BURKINA FASO) ;</p> <p><b>Les manifestations d'intérêt envoyées par tout autre moyen ne seront pas acceptées.</b></p> |